



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Exercice 2021

SOMMAIRE

Introduction

1 Contexte et environnement macroéconomique

- 1.1 Environnement international
- 1.2 Dispositions nationales
- 1.3 Contexte socioéconomique local

2 Les tendances des finances de la collectivité

- 2.1 Solvabilité budgétaire
- 2.2 Encours de la dette
- 2.3 Les charges de personnel

3 Les perspectives budgétaires

- 3.1 Orientations proposées par l'exécutif de la collectivité
- 3.2 La gestion de la programmation des investissements
- 3.3 Les ressources humaines

4 Les budgets annexes et la comptabilité analytique



INTRODUCTION :

La Communauté de Communes de la Costa Verde va devoir adopter au plus tard au 31 mars 2021 le Budget Primitif de l'exercice.

Comme l'a souhaité Mr Marc Antoine NICOLAI à l'issue de son élection à la présidence de la Communauté de Communes de Costa Verde et sur proposition de Mme Marie Thérèse MARIOTTI vice-présidente déléguée, il est proposé au conseil communautaire un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021.

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire n'est obligatoire que pour les intercommunalités disposant d'une commune de strate démographique supérieure à 3.500 habitants, ce qui n'est pas le cas de la Costa Verde.

Cependant, dans le but de renforcer les échanges et partager en totale transparence les enjeux et objectifs de notre territoire, il paraît opportun d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Cet exercice, qui concernera le budget général et le budget du SEA, doit se concevoir comme un outil pédagogique associant l'ensemble des élus et doit se tenir dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif.

I - CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

1.1 - Environnement international

À la suite de l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule au confinement de la majorité de la population des métropoles mondiales.

L'activité a donc chuté pour l'ensemble des pays industrialisés de manière brutale au cours du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2020 entraînant une récession d'une ampleur inédite et des efforts d'adaptation de l'ensemble des économies occidentales.

Les perspectives les plus optimistes pour l'année 2020 prévoient une contraction du PIB (produit intérieur brut) planétaire de près de 4.3% n'épargnant aucun continent.

Cette situation sans précédent a demandé des efforts de soutien important de la part de l'ensemble des gouvernements des pays de la zone EURO où le PIB a subi une chute historique de 6.8% en 2020 même si elle est moins forte qu'anticipé par le Commission Européenne.

Les plans de relance engagés au niveau international et de manière différenciée selon les pays, ont permis d'amortir partiellement cette chute brutale du PIB ; ceci s'est traduit notamment au sein de l'union européenne par la solidarité assumée et affirmée de l'ensemble des pays membres et par la mise en œuvre d'un emprunt européen de 750 milliards d'euros à destination des pays les plus touchés.

1.2 - Dispositions nationales

Résiliente en 2019 avec 1.5 % de croissance, l'économie française a été en effet durement touchée par la pandémie de la covid-19. La récession massive qui a frappé notre pays a entraîné une baisse de 8.3% du PIB-malgré des efforts considérables engagés par le gouvernement tant à la fois dans le domaine de l'emploi (chômage partiel) que du soutien aux entreprises et aux ménages.

De nombreux secteurs ont été particulièrement atteints en particulier ceux impactés par les périodes de confinement comme l'hébergement marchand, la restauration, le transport, le secteur touristique etc. ...

Cette baisse du PIB va provoquer de manière mécanique une augmentation de la dette publique de la France en atteignant 120 % du PIB selon les différentes estimations des organes spécialisés.

Ce contexte économique anxiogène a demandé au gouvernement français de prendre différentes mesures de soutien aux acteurs économiques et aux populations mais ces mesures de soutien ont été également orientées vers les Collectivités locales afin qu'elles puissent être le relai de proximité de

la relance qui est envisagée. C'est ainsi que le projet de loi de finance pour 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public.

L'Etat compte donc s'appuyer sur l'ensemble des Collectivités locales afin de pouvoir relancer les investissements et les grands travaux et ainsi contribuer au redémarrage de l'économie nationale.

Le plan France relance permettra aux Collectivités de pouvoir financer de gros projets d'investissements, reste à bien mesurer si celles-ci ont la capacité d'épargne nécessaire afin d'en assurer l'autofinancement. L'Etat a choisi plusieurs axes d'actions afin de pouvoir mobiliser les Collectivités Locales dans cet effort de relance et de reprise de l'activité économique :

- Cibler la croissance reste une des priorités affichées par le Président de la République notamment par des efforts importants en termes de mobilité et achat de véhicules propres.
- Renforcer la compétitivité des entreprises est une condition absolument nécessaire pour que le tissu productif de l'économie nationale puisse redémarrer. C'est ainsi qu'un accompagnement va avoir lieu dans le domaine de la baisse des impôts de production : contribution économique territoriale, cotisation foncière des entreprises et cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises.
- Soutenir l'emploi et les compétences, le chômage à temps partiel est privilégié par l'Etat et un soutien actif sera animé en direction des secteurs les plus durement touchés (transports et tourisme). Une aide aux employeurs dans le domaine des contrats de professionnalisation et d'apprentissage sera accompagnée par des mesures pour l'embauche des jeunes de moins de 16 ans.

L'ensemble de ces mesures impactera de manière significative le fonctionnement des Collectivités Locales et notamment du bloc communal, intercommunalité et communes.

Le rapport de la Cour des comptes rendu public mardi 15 décembre 2020 est le premier qui analyse les impacts de la crise du Covid-19 sur les finances des collectivités territoriales. Il en ressort que la crise affecte inégalement les différentes strates de collectivités et fait peser de fortes incertitudes sur les dépenses d'investissement du bloc communal.

En 2020, les finances locales ont subi une baisse de recettes fiscales (5,2 milliards d'euros), une baisse des ressources tarifaires liées aux fermetures imposées par le confinement (-2,3 milliards d'euros) et des surcoûts liés à la crise sanitaire. Selon le rapport, les pertes nettes des recettes, toutes collectivités confondues, devraient atteindre 5 milliards d'euros. Les dépenses supplémentaires nettes devraient se chiffrer à 2,2 milliards d'euros. L'impact total pour les collectivités serait donc de -7,3 milliards d'euros par rapport à 2019.

Cela demandera vraisemblablement des efforts de créativité et d'innovation dans le partenariat engagé entre ces acteurs institutionnels de proximité afin que des optimisations soient recherchées et nécessairement trouvées dans la mise en œuvre des politiques publiques territoriales.

1.3 - Contexte socio-économique local

La Communauté de Communes de la Costa Verde est un territoire dépendant majoritairement du tourisme, du bâtiment et du tertiaire, secteurs durement impactés au cours de l'année 2020 par la pandémie.

Cette situation va automatiquement générer **une baisse des recettes** de notre Collectivité :

- La taxe de séjour va connaître une baisse significative de 100 000€ à 150 000€.
- La redevance assainissement va être impactée par la baisse des volumes d'eaux usées et traitées.
- La redevance spéciale des ordures ménagères va être revue à la baisse compte tenu de la fermeture de certains établissements touristiques et des commerces.

Même si les recettes de l'Etat sont maintenues à un niveau identique, elles ne représentent qu'une part peu significative par rapport à l'ensemble des concours financiers reçus par la CCCV (100 000€/an, soit 2% des recettes).

En revanche, les recettes budgétisées provenant du contrat d'intervention territoriale votée par le conseil départemental le 08.10.2017 repris par la CDC, à l'issue de la fusion des 3 collectivités, n'ont toujours pas été perçues malgré les textes réglementaires et les décisions prises par le Président du Conseil Exécutif en date du 13/02/2018. Il est question de près de 568 600€ relatifs à des opérations réalisées. Le contexte financier tendu ne nous incite pas à l'optimisme quant à l'obtention de ces sommes. Trois courriers de relance ont été adressés au Président du Conseil Exécutif le 31/08/2020, le 10/08/2018 et 23/10/2018.

Nous saisissons une nouvelle fois officiellement le conseil exécutif mais en l'absence de réponse et surtout de versement des sommes dues, notre collectivité devra décider de la suite à donner dans le cadre de la préparation du budget 2021 afin de prendre une décision définitive sur cette situation.

Côté dépenses, le contexte sanitaire a vu croître l'absentéisme au sein de l'effectif de la CCCV (cf. mesures d'autorisations exceptionnelles d'absences). Le maintien des services nécessaires aux besoins des populations et la mise en place de nouveaux services comme l'accueil pédagogique pour les enfants scolarisés à partir du 20/05/2020 ont nécessité le recours à des contractuels en quantité plus importante.

Il faudra de plus intégrer à nos réflexions les modifications importantes dans le fonctionnement de la CCCV dues à la prise en compte de nouvelles compétences telles que la compétence mobilité, la compétence accessibilité, la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la mise en œuvre d'un service public lié à la défense contre les incendies, la mise en œuvre d'un schéma de cohérence territorial (SCOT), etc....

L'ensemble de ces politiques publiques impliquent une réorganisation totale de l'ensemble du fonctionnement de la CCCV et le renforcement des moyens mis en œuvre par notre Collectivité en direction de ces actions territorialisées.

Il conviendra dans ce contexte très particulier de faire des choix et de prioriser nos actions et nos investissements, et ce d'autant plus que de nouveaux éléments conjoncturels peuvent survenir.

La pandémie et l'apparition de nouveaux variants du virus d'une part, les mesures économiques votées par le gouvernement, les réponses locales notamment de la Collectivité de Corse vers un accompagnement fort et massif des Collectivités telles que les Communes et Intercommunalités pourront venir perturber les orientations présentées à ce stade.

II- LES TENDANCES DES FINANCES DE LA CCCV

2.1 - Solvabilité budgétaire

2.1.1 Budget principal

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
11	Charges à caractère général	1 884 193,16 €	2 113 955,35 €	1 975 430,00 €	1 922 107,54 €	1 413 273,24 €	846 000,00 €
12	Charges de personnel	1 213 996,94 €	1 421 443,68 €	1 289 857,48 €	1 552 616,08 €	1 731 761,37 €	1 751 000,00 €
65	Charges de gestion courante	213 532,86 €	235 336,49 €	191 332,07 €	369 570,70 €	1 234 945,94 €	1 665 000,00 €
66	Charges financières	46 224,05 €	59 455,61 €	42 537,18 €	41 870,24 €	42 779,44 €	45 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 878,83 €	94 712,48 €	3 113,48 €	4 459,30 €	6 971,68 €	10 000,00 €
Dépenses réelles						4 443 428,67 €	4 317 000,00 €
Opérations d'ordre						204 247,55 €	427 971,72 €
TOTAL						3 565 073,39 €	4 744 971,72 €

2021 : le virement de 780 661,48€ (023) de la section fonctionnement vers la section investissement.

Rappel 2020 : 1036 051,12€

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13	Atténuation de charges	59 115,15 €	191 633,36 €	41 383,46 €	17 192,74 €	37 920,53 €	40 000,00 €
70	Produits des services	322 749,67 €	173 867,32 €	169 904,22 €	223 600,96 €	229 782,80 €	230 000,00 €
73	Impôts et taxes	3 419 314,30 €	3 444 168,54 €	3 788 190,62 €	3 997 380,72 €	4 021 198,25 €	3 696 000,00 €
74	Dotations et participations	249 186,00 €	204 652,95 €	222 640,85 €	338 995,93 €	307 776,92 €	584 000,00 €
75	Autres produits	14 968,41 €	24 757,50 €	19 806,00 €	19 806,87 €	19 807,50 €	20 000,00 €
77	Produits exceptionnels	24 807,94 €	15 796,41 €	409 598,71 €	81 443,49 €	8 640,26 €	507 000,00 €
Recettes réelles						4 625 126,26 €	5 077 000,00 €
Opérations d'ordre						158 242,07 €	118 256,65 €
TOTAL						4 248 383,54 €	5 525 633,20 €

Excédent reporté à fin 2020 : 330 376,55€

Pour mémoire 2019 : 843 591€

Taux d'épargne brute :

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de la section de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris intérêts de la dette).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité, elle peut être mise en évidence par le ratio financier suivant : le taux d'épargne brute (épargne brute /recettes réelles de fonctionnement). Le taux d'épargne brute est de bonne qualité si son ratio est supérieur à 15%, convenable pour un ratio compris entre 9 et 14%, à risque pour un ratio inférieur à 8%.

2016	2017	2018	2019	2020	2021 prévisions
21,70%	3,20%	24,70%	16,60%	4%	15%

La CCCV connaît un ratio de bonne qualité depuis 2016, excepté les années 2017 et 2020.

Pour 2020, la fragilité de ce ratio est à analyser à partir de plusieurs facteurs conjoncturels :

Ordures ménagères :

- Une hausse très importante de la contribution apportée au SYVADEC dans le domaine du traitement des déchets, en solde net près de 300 000€. Ce montant a été provisionné au chapitre 65 charges à caractères général et non plus au chapitre 011 charges de gestion courantes et ce afin de respecter la modification du mode de gestion de la plateforme technique de « LEVOLE » unanimement approuvée par notre assemblée délibérante. Les sommes dues au SYVADEC compte tenu de la compétence qui lui revient par la loi, apparaissent désormais en contribution et non en prestation de service.
- Une double prévision des dépenses supportées par le SYVADEC non compensées en 2020 conformément aux explications et informées apportées à l'occasion des dernières assemblées générales de la CCCV.
- Le non-versement de la prime pour la valorisation des déchets de 2020, soit 170 000€ dus par le SYVADEC

Programme Leader :

- Le non-versement des compensations financière dues par la CDC au titre du programme leader près de 200 000€.

Versement de deux subventions d'équilibre :

- Cinéma : 30 000€
- SEA : 100 000€

Impact de la pandémie sur l'activité touristique :

- Une baisse de recettes de perception de la taxe de séjour de 100 000€.

Une augmentation des charges de personnel très significative de près de 10% soit + 179 145€ qui se décompose comme suit :

- Augmentation du temps de travail de certains agents
- 1 agent des écoles Velone ½ temps à temps plein : 7 857€
- 1 agent des écoles Alesani ½ temps à temps plein : 5 362€
- 2 postes GEMAPI sur un exercice au lieu de ½ : 12 500€
- 1 agent chargé du transport OM en heures complémentaires : 7 000€
- 1 agent en reprise de disponibilité : 12 765€
- Augmentation du nombre de vacataires liée aux autorisations exceptionnelles d'absence : 20 000€
- Signature de contrat de stage universitaire : 19 856€
- Augmentation des cotisations sociales : CNRACL +30 000€, URSSAF +12 000€, Assurance du personnel +25 000€, Actualisation du RISEEP +16 000€, Evolution indiciaire +11 000€.
- L'intégration de l'office du tourisme en SPA ne générera pas de charges financières nouvelles pour la CCCV, le vote de son budget primitif 2021 le confirmera.

Malgré ce contexte conjoncturel très défavorable, la CCCV a pu terminer l'exercice 2020 en excédent de fonctionnement grâce à ses excédents antérieurs reportés et à la gestion rigoureuse de notre collectivité ; le résultat de l'année 2020 (recettes réelles – dépenses réelles) fortement impacté par la conjoncture sanitaires exceptionnelle d'une part et les retards de paiement des subventions de nos partenaires d'autre part, ne doit pas se répéter pour les exercices à venir d'où l'importance de l'exercice 2021 et des choix que fera la CCCV en matière de gestion et d'investissement.

2.1.2 Budget annexe SEA

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
11	Charges à caractère général	423 131,25 €	264 382,76 €	491 128,10 €	452 330,20 €	522 752,24 €	554 500,00 €
12	Charges de personnel	241 651,95 €	304 284,99 €	320 426,71 €	276 804,04 €	252 620,73 €	307 000,00 €
65	Charges de gestion courante	33 864,80 €	10 321,91 €		70 725,35 €		10 000,00 €
66	Charges financières	62 438,27 €	96 482,10 €	70 484,94 €	70 725,35 €	52 423,44 €	60 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	29 406,66 €	185 360,28 €	10 472,80 €	33 185,66 €	22 285,00 €	30 000,00 €
Dép. réelles						850 083,92 €	962 000,00 €
Op. d'ordre		277 940,18 €	278 361,99 €	338 222,94 €	337 397,25 €	316 492,00 €	316 492,00 €
TOTAL		1 068 433,11 €	1 139 194,03 €	1 230 735,49 €	1 241 167,85 €	1 166 573,41 €	1 847 951,95 €

2021 : le virement de 569 459.95€ (023) de la section fonctionnement vers la section investissement.

Rappel 2020 556 296€

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13	Atténuation de charges	390,69 €	7 559,06 €	27 233,62 €	13 370,58 €		
70	Produits des services	1 052 231,72 €	1 012 202,11 €	1 021 036,94 €	1 150 258,87 €	1 015 968,66 €	1 105 000,00 €
73	Impôts et taxes						
74	Dotations et participations		30 000,00 €		70 000,00 €	100 000,00 €	
75	Autres produits	16 119,84 €	16 375,52 €	82 667,12 €	27 380,24 €	19 807,50 €	20 000,00 €
77	Produits exceptionnels	106,97 €	2 284,78 €	1 882,89 €		19 800,00 €	
Rec. réelles						1 151 115,55 €	1 125 000,00 €
Op. d'ordre		111 176,00 €	111 176,00 €	161 176,00 €	173 087,84 €	158 246,00 €	158 246,00 €
TOTAL		1 180 025,22 €	1 179 594,50 €	1 293 996,57 €	1 434 099,53 €	1 309 361,55 €	1 847 951,95 €

Excédent antérieur reporté 2020 : 564 705,95€

Rappel 2019 517 642€

Taux épargne brute

2016	2017	2018	2019	2020	2021 prévisions
26,00%	19,50%	21,00%	33,00%	26%	15%

La solvabilité du budget annexe peut paraître confortable compte tenu des taux épargne constatés depuis cinq exercices mais il faut être prudent avec ce résultat affiché.

Il convient en effet de prendre en compte les facteurs suivants :

- Le taux d'épargne brute ne tient pas compte des opérations d'ordre, notamment la dotation aux amortissements. Cette dépense très significative est extraite du calcul du ratio, alors qu'elle représente 316 000€ en valeur brute, soit 160 000€ en solde net. De fait, ces crédits ne sont pas disponibles pour le financement d'opérations nouvelles, puisqu'elles sont dédiées au renouvellement des équipements existants.
- Pour 2020 le solde disponible d'épargne brute a été d'environ 140 000€ auquel il convient d'exclure le remboursement capital de la dette de 110 000€ environ, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour le financement des opérations nouvelles.
- Les budgets 2019 et 2020 ont été confortés par une subvention d'équilibre provenant du budget principal de respectivement 70 000€ et 100 000€.

- L'année 2020 a été marquée également par une baisse de recettes provenant du produit des services de près de 135 000€ (PFAC, volume d'eaux usées traitées, travaux de raccordements).

2.2 - Encours de la dette

2.2.1- Budget principal

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts	46 227,00 €	59 455,00 €	42 537,00 €	41 870,00 €	42 779,00 €	34 235,00 €
Capital	97 328,00 €	599 011,00 €	685 979,00 €	110 502,00 €	85 862,00 €	89 079,00 €
Annuités	143 555,00 €	658 466,00 €	728 516,00 €	152 372,00 €	128 641,00 €	123 314,00 €
Taux d'endettement					28%	22%
Capacité de désendettement					7,5 ans	1,6 ans

Encours 2020 : 1 349 043€

Encours 2021 : 1 235 432€

Taux d'endettement = encours de la dette/recettes de fonctionnement

Les ratios nationaux pour 2018 sont respectivement de 85% pour le taux d'endettement et de 4.6 ans pour la capacité de désendettement pour des communautés de communes de même strate que la nôtre.

Le ratio mis en évidence confirme la difficulté de clôture de l'exercice 2020 et ce conformément aux facteurs conjoncturels développés ci-dessus.

La possibilité et l'opportunité de renégocier des contrats de prêt en cours à taux supérieurs à 2% vont être étudiées.

2.2.2 - Budget SEA

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts	62 438,00 €	96 482,00 €	70 484,00 €	70 725,00 €	52 423,00 €	49 935,00 €
Capital				102 578,00 €	103 429,00 €	106 886,00 €
Annuités				173 303,00 €	155 852,00 €	156 821,00 €
Taux d'endettement						
Capacité de désendettement						

Encours 2021 : 1 356 722€

La possibilité et l'opportunité de renégocier des contrats de prêt en cours à taux supérieurs à 2% vont être étudiées.

2.3 Les charges de personnel

2.3.1 Budget général

Chapitres	Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
12	Charges de personnel	1 213 996,94 €	1 421 443,68 €	1 289 857,48 €	1 552 616,08 €	1 731 761,37 €	1 751 000,00 €
Dépenses totales		3 565 076,39 €	4 157 926,87 €	3 872 648,01 €	4 246 998,84 €	4 861 400,00 €	4 744 972,72 €
Ratio		34,05%	34,19%	33,31%	36,56%	35,62%	36,90%

Les charges de personnel malgré leur augmentation en volume restent à un niveau totalement maîtrisé sur la période.

Le transfert de nouvelles compétences avec recettes propres explique en grande partie l'augmentation en volume (école, urbanisme, gemapi, leader) et la stabilisation du ratio.

2.3.2 Budget SEA

Chapitres	Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
12	Charges de personnel	241 651,95 €	304 284,99 €	320 426,71 €	276 804,04 €	252 620,73 €	307 000,00 €
Dépenses totales		1 068 433,11 €	1 139 194,03 €	1 230 735,49 €	1 170 443,79 €	1 166 575,92 €	1 278 492,00 €
Ratio		22,62%	26,71%	26,04%	23,65%	21,65%	24,01%

Le ratio charge de personnel se maintient à un niveau relativement bas au cours de la période et est complètement maîtrisé.

III – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

3.1 - Les orientations proposées par l'exécutif

3.1.1 Le budget général

La dégradation financière conjoncturelle de notre collectivité demande à être maîtrisée afin de rétablir une situation conforme aux objectifs de l'établissement public.

1. *Maitrise des charges courantes :*

La principale dépense relève essentiellement des surcoûts liés **aux crises successives pour le traitement des déchets**, pour mémoire pour l'exercice 2021, le montant s'établit à 1 394 000€ environ. Cette dépense revêt beaucoup d'incertitude dans la mesure où elle peut évoluer à la hausse selon la fermeture des centres d'enfouissement de déchets ménagers. Pour rappel, le centre public de stockage de Viggianello fermera ses portes en mai/juin 2021 et le centre privé Viggianello 2 (Lanfranchi) devrait prendre le relais. En synthèse, il n'y aura plus que deux centres privés (Prunelli et Viggianello 2) comme seuls exutoires avec, compte tenu des capacités encadrées, le risque de voir 11 000 tonnes sans issues. A cela s'ajoute l'augmentation constante de la TGAP, ce qui augure une augmentation encore plus significative de la tonne d'OMR traitée. Le SYVADEC a intégré

cette donnée dans sa projection des coûts de traitement pour 2021 avec une évolution de la tonne traitée de + 12€. En parallèle, la rétribution des éco organismes (l'incitativité au tri) est revue à la baisse puisque le prix de rachat à la tonne des matières valorisables a considérablement diminué sur certains flux (carton par exemple). Plus d'informations seront communiquées lors de l'examen du BP 2021.

De plus l'année 2021 sera l'année de plein exercice du transfert de gestion de la plateforme technique de levole au SYVADEC, et il convient de bien suivre l'évolution des termes financiers de la convention qui lie la CCCV au syndicat mixte.

La crise sanitaire majeure liée à la COVID 19 et les interrogations qu'elle suscite demande à notre intercommunalité des dépenses supplémentaires en termes d'aide aux populations et de mesures préventives.

2. *Charges de personnels*

L'objectif de l'exercice est de contenir leur volume et de n'assumer de compétences nouvelles qu'à la condition d'avoir la garantie de générer des recettes en contrepartie.

3. *Autofinancement*

Compte tenu des résultats de clôture 2020, l'excédent de l'exercice n-1 est largement en deçà de celui constaté les années antérieures, il convient de le conforter par des efforts de gestion important.

4. *Epargne brute*

L'épargne brute de la collectivité a chuté significativement en 2020 et même si les raisons sont identifiées et attribuées à la conjoncture très particulière, les efforts engagés en 2021 doivent lui permettre de retrouver un niveau sensiblement égal aux années antérieures.

5. Recettes

Le FPIC revêt un caractère indispensable à l'équilibre financier de la CCCV, il convient donc d'affirmer son reversement au profit de l'intercommunalité (par communale de l'ordre de +/- 350 000€).

La fiscalité locale (TH, TF, TFNB, CFE, CVAE, TEOM), compte tenu de la situation économique liée au contexte sanitaire **ne sera pas augmentée**.

La taxe Gemapi, malgré la mobilisation d'importants moyens financiers nécessaires pour la structuration du service et la prise en compte de la problématique de l'évolution du trait de côte, ne sera également pas proposée à la hausse.

La redevance spéciale des déchets des professionnels demanderait à être revue dans son mode de calcul en 2021, cependant compte tenu du contexte économique extrêmement dégradé, cette actualisation sera reportée en 2022.

La taxe de séjour devra faire l'objet d'adaptation selon l'évolution de la crise sanitaire.

Les concours de l'état seront puissamment sollicités afin de faire face à ce contexte défavorable à travers le plan de relance, le PTIC et la DETR.

3.1.1 Le budget SEA

Le budget annexe du service des eaux usées, demande quant à lui un regard plus prospectif, dans la mesure où il paraît indispensable d'assurer une épargne nette très conséquente afin de pouvoir mettre en œuvre la feuille de route votée par le conseil communautaire en décembre 2020.

Près de 6.3 millions d'euros demandent à être investis sur le territoire au cours de la mandature.

En l'état, les marges financières de ce budget annexe ne le permettent pas.

Des efforts de gestion vont être mis en œuvre (renégociation de contrat de prestation, création de nouvelles recettes liées aux conventions de dépotages) mais ils ne seront pas suffisants. Ils ne permettront pas d'une part de conforter les moyens en ingénierie de la CCCV et d'autre part de dégager l'épargne nécessaire afin de financer le programme d'investissement et de répondre aux nouvelles réglementations environnementales.

Cette situation interpelle et doit nécessairement être débattue en conseil communautaire.

Le dimensionnement proposé repose sur une augmentation de la redevance assainissement afin de la porter à 2 € le m³ assaini versus 1.56€ aujourd'hui, soit une augmentation de 28% – pour information, la redevance d'une interco similaire est de 2.56 €/M³ (CC CASINCA). Cela reviendra à une augmentation de 50€ par an pour un foyer moyen (+4.16€/mois) - cf. simulation Excel jointe.

Cette marge supplémentaire pourrait répondre aux objectifs de ce service public et permettre de réaliser les équipements indispensables au développement du territoire.

Ce choix doit être clairement exprimé par notre assemblée. Le contexte s'avère positif compte tenu des taux d'intérêt bas et des possibilités de subventionnement des investissements accentués par le plan de relance et le PTIC.

3.2 - La gestion de la programmation des investissements

3.2.1 Le budget général

La situation exposée et la volonté exprimée par l'exécutif requièrent la plus extrême prudence et ne permettront pas d'inscrire de nouvelles opérations d'investissement au budget primitif et ce pour trois raisons essentielles :

1. **Le contexte** : l'année 2021 demeurera une année remplie d'incertitude, comme cela a été évoqué ci-dessus.
2. **Les marges de manœuvre** : La clôture de l'exercice 2020 a été en deçà des résultats observés les années précédentes, il convient de fait de recréer les marges de manœuvre de la collectivité par des efforts de gestion et une maîtrise ses dépenses.

3. **Les restes à réaliser** : Le niveau des RAR est relativement élevé (3 403 000€). Et il convient de les apurer afin de répartir sur de nouvelles bases.

3.2.2 Le budget SEA

Les investissements projetés par la feuille de route et actés par le conseil communautaire sont indispensables et bénéficient d'un contexte favorable à leur réalisation.

1. **Les marges de manœuvres** : Elles ne peuvent être rendues possibles sans une augmentation des recettes, et ce compte tenu de la présence d'une épargne brute utilisée en presque totalité afin d'assurer le renouvellement des équipements existants et le remboursement en capital de la dette. De plus le renforcement absolument nécessaire des moyens en personnel de ce service doit être pris en compte et le recours à l'emprunt doit être adopté avec mesure.
2. **Le contexte** : La réalisation du programme d'investissement est intéressante à mener sur la période, d'une part par la présence de fonds dédiés liés au plan de relance, au PTIC a la DETR et aux financements classiques Agence de l'eau /CDC, et d'autre part grâce au soutien de la banque des territoires a un taux très intéressant et des durées d'amortissement très longue.

3.2 - Programmation des investissements

3.2.1 Le budget Général

Compte tenu des constats et observations présentés ci-dessus, il n'apparaît pas pertinent d'alourdir la programmation de nouveaux investissements pour 2021, d'autant plus que le volume de RAR 2020 est très conséquent, près de 3 400 000€ :

- Couvent Alesani
- Réhabilitation patrimoniale
- Diagnostic gemapi
- Acquisition foncière
- Acquisition de véhicule

Les opérations en cours de demande de financement, pourront être envisagées en 2021, selon leur taux de financement par nos partenaires dédiés (Agence de l'eau, CDC, ETAT).

3.2.2 Le budget SEA

Comme cela a été dit, rappelé et acté, la feuille de route servira de programmation pluriannuelle en fonction des financements obtenus.

3.3 – Les ressources humaines

3.3.1 Le Budget Général

Il paraît difficile pour l'exercice, de supporter une évolution de la masse salariale.

Cependant, il est important de souligner la mobilisation au quotidien des agents afin d'absorber les nouvelles missions dévolues aux intercommunalité (mobilité, accessibilité, prévention des incendies, urbanisme, règlements locaux de publicité etc.).

Cette évolution nécessiterait un renforcement des services mais cela ne sera pas proposé pour 2021 sans recettes dédiés. Les efforts de rationalisation de la dépense porteront sur l'efficacité recherchée dans l'utilisation de la ressource humaine et le travail de réorganisation des services proposé par le DGS et présenté dans un rapport spécifique.

3.3.2 Le Budget SEA

La situation de ce service demande une approche réfléchie et raisonnée. Les missions engagées sont nombreuses et répondent à des obligations de service public et de respect de normes réglementaires et environnementales. A ce jour les personnels sont saturés. Ils ne pourront pas à terme assumer le suivi de nouvelles opérations, les mettre en œuvre de façon efficace et dans les délais prévus la feuille de route.

Des efforts de gestion vont être entrepris, négociation de contrat de prestation, recettes nouvelles liées à de nouvelles prestations, mais ils n'apporteront pas suffisamment de moyens nouveaux afin de conforter la ressource humaine nécessaire pour le fonctionnement du service.

Une réflexion est en cours afin d'internaliser certaines prestations (entretien des STEP, astreintes etc.), celles-ci pourraient aboutir dans le courant de l'année 2021.

Le conseil communautaire sera donc légitime à apporter des solutions financières afin de permettre à ce service de bénéficier des moyens nécessaires afin d'atteindre les objectifs collectivement fixés par les élus de notre territoire.

IV – LES BUDGETS ANNEXES ET LA COMPTABILITE ANALYTIQUE

La CCCV dispose de deux budgets annexe au 01.01.2021, le budget du cinéma de plein air géré sous la forme d'un SPIC et le budget de l'office de tourisme géré sous la forme d'un SPA.

Concernant le cinéma de plein air, son budget retrace les dépenses d'exploitation de ce service et enregistre les recettes à la vente de prestations (billetterie ; confiserie). Celui n'appelle pas, compte tenu de sa simplicité d'analyse particulière au niveau du DOB.

Le budget de l'office de tourisme est quand a lui dans sa première année de réalisation et comme cela a été annoncé, il n'impacte pas les finances de la CCCV dans la mesure où la contribution



apportée par le budget général à ce service est identique à celle des années précédentes et financée par la taxe de séjour (+/-110.000€). L'équilibre financier de ce service, et il faut le souligner, est obtenu grâce à d'importantes recettes provenant de produits du service (guide, brochure, publicité...)

Enfin les comptes analytiques du service ordures ménagères sont retracés dans le bilan présenté au titre du rapport sur la qualité du service.